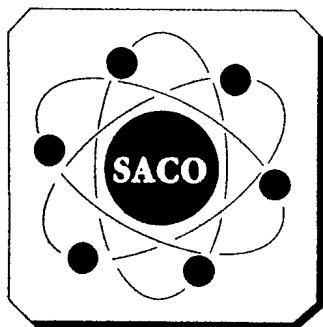


DEPARTEMENT DE L'ISERE



L'OISANS AUX 6 VALLEES

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 1^{er} décembre 2020

N/REF : 2 C – BM/FM/EP

L'an deux mille vingt, le 1^{er} décembre, le conseil syndical, dûment convoqué, s'est réuni salle du Foyer municipal de la commune du Bourg d'Oisans, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire de Mizoen.

EN EXERCICE : 40

PRESENTS : 26

Mesdames, Messieurs, Simon ROBERT, Richard VIARD, Jean-Michel VEYRAT, Jean-Rémy OUGIER, Michel BARTHELEMY, Camille CARREL, Sylvain GACHE, Jean-Patrick OUGIER, Jean CHALVIN, Maurice EMIEUX, Yves CHIAUDANO, Gilbert DUPONT, Robin LIBERA, Bernard MICHEL, Roger GIRAUD, Patrick PELLORCE, Laurent GIRAUD, Andrée BOCQUERAZ, Serge ARLOT, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Clotilde CORRENOZ, Jean-Louis ARTHAUD, André RODERON, Ophélie BRUN, Chantal THEYSSET, Nicolas CANET

ABSENTS EXCUSES : 4

Mesdames, Messieurs, Claude VILLARET, Yves KIRCHHOFER, Monique FAIVRE, Pascale FAVIER

VOTANTS : 26

Secrétaire de séance : Ophélie BRUN

Personnels administratifs présents : Florent MALTERRE DGS, Laurie PARDON, Elodie PANZA

.....

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 6 octobre 2020 :**

Sur proposition du Président, le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Point d'information sur les actions dans le cadre des délégations faites au Président

Marché public :

➤ **Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection partielle de la toiture d'Aquavallées :**

Une CFM a été lancée le 24/09/2020 pour la réfection partielle de la toiture d'Aquavallées. Elle s'est terminée le 26/10/2020 après 1 mois de consultation.

Nous avons consulté 4 prestataires :

- Betrec
- Montmasson
- Alexandre Mucci
- Cimeo Structures

Les offres de Montmasson et d'Alexandre Mucci nous sont parvenues dans les délais. Les deux autres prestataires ne pouvaient répondre favorablement à la consultation.

Alexandre MUCCI a un prix plus intéressant (5 610,24 € HT) que MONTMASSON (11 400 € HT).

Nous avons retenu la proposition d'Alexandre MUCCI.

➤ **Evacuation de 200 m cube de remblais le long de la route d'accès à la STEP Aquavallées et mise en décharge :**

Une CFM a été lancée le 05/11/2020 pour l'évacuation de 200 m cube de remblais dans le cadre des mesures compensatoires en faveur des zones humides. Elle s'est terminée le 13/11/2020 après 1 semaine de consultation.

Nous avons consulté 4 prestataires :

- BARRUEL
- FIAT
- PELLISSIER
- GRAVIER

Les offres de BARRUEL, FIAT et PELLISSIER nous sont parvenues dans les délais.

Prestataire	Montant H.T
FIAT	3 820,00 €
BARRUEL	5 360,00 €
PELLISSIER	9 400,00 €

FIAT a un prix plus intéressant (3 820,00€ HT).

Nous avons retenu la proposition de FIAT.

Dégrèvements assainissement accordés :

Dde reçue le	Envoyé par	Usager	Cause Demande	Lieu d'évacuation eau	Volume de fuite calculé	Montant HT	% sur recettes perçues sur l'ensemble du territoire
TOTAL Année 2014						3 435,16 €	0,07%
TOTAL Année 2015						2 684,56 €	0,06%
TOTAL Année 2016						35 676,46 €	0,83%
TOTAL Année 2017						9 551,14 €	0,20%
TOTAL Année 2018						13 329,80 €	0,03%
22/01/2019	suez	SCI PAULASTRE	FUITE APRES COMPTEUR	INFILTRATION SOL	599	994,34	
22/01/2019	suez	STE AERO	FUITE APRES COMPTEUR	JARDIN	482	800,12	
13/02/2019	Bourg d'Oisans	MANKOWSKI	MAISON EN TRAVAUX / REPORT 2019	-	-	98,31	
11/02/19	suez /venosc	Mme et mr BARE FAIDHERBE	fuite après compteur	infiltration sol	752	1248,32	
19/02/19	SUEZ HUEZ	CUCHE BEALLET	FUITE CANALISATION	INFILTRATION SOL	384	637,44	
26/02/19	SUEZ HUEZ	LLORACH VERONIQUE	FUITE REDUCTEUR DE PRESSION	INFILTRATION SOL VIDE SANITAIRE	19	31,54	
26/02/19	SUEZ HUEZ	BORY ARLETTE	FUITE CANALISATION	INFILTRATION SOL	118	195,88	
26/02/19	SUEZ HUEZ	WIDHEM DANIEL	FUITE RACCORD	INFILTRATION SOL	414	687,24	
26/02/19	SUEZ HUEZ	BURLET PHILIPPE	FUITE CANALISATION	INFILTRATION SOL CAVE	883	1 465,78	
26/02/19	SUEZ HUEZ	ASTOUL DESMULLIER	FUITE RACCORD COLONETTE BAIGNOIRE	INFILTRATION SOL CLOISON SALLE DE BAIN	671	1 113,86	
26/02/19	SUEZ HUEZ	VIAL MICHEL	FUITE RACCORD EXCENTRIQUE MITIGEUR DOUCHE	INFILTRATION SOL CLOISON SALLE DE BAIN	5	8,30	
19/04/19	SUEZ HUEZ	GIVERDON LE KIRLYS	FUITE CANALISATION ALIMENTATION	INFILTRATION SOL	2525	4 191,50	
19/04/19	SUEZ HUEZ	GIVERDON LE KIRLYS	FUITE CANALISATION ALIMENTATION	INFILTRATION SOL	4745	7 876,70	
25/04/19	SUEZ HUEZ	STE AERO	FUITE APRES COMPTEUR	JARDIN	220	365,20	
06/06/19	LA MORTE	SCI PISOCO	Fuite après compteur	INFILTRATION SOL	140	232,40	
27/06/19	SUEZ	HOTEL LA VALLEE BLANCHE	FUITE APRES COMPTEUR	INFILTRATION DALLE	1744	2 954,34	
07/08/19	SUEZ	SCI TOMMY	FUITE APRES COMPTEUR	INFILTRATION DALLE	785	1 329,79	
24/09/19	SUEZ	COPRO LE SUPER HUEZ	FUITE APRES COMPTEUR / REGARD	INFILTRATION SOL	4884	8 273,50	
12/11/19	Bourg d'Oisans	CLOUET BERNARD	FUITE APRES COMPTEUR VIDE SANITAIRE	INFILTRATION SOL VIDE SANITAIRE	155	262,57	
14/11/19	SUEZ	AUGUSTE FREDERIQUE	FUITE APRES COMPTEUR SOL	INFILTRATION SOL	3031	5 134,51	
12/11/19	Bourg d'Oisans	CCO	FUITE APRES COMPTEUR	INFILTRATION SOL	186	315,08	
		KAESER EDGAR	FUITE APRES COMPTEUR	DANS REGARD	122	206,67	
		GARNIER	FUITE APRES COMPTEUR	CHAUDIERE MAIS INFILTRATION MUR	117	198,20	
		GIRARD LAURENT	CONDUITE D'EAU		3867	6 550,70	
		SAPEY FRANCOISE	Fuite dans regard	REGARD EXTERIEUR	518	877,49	
		LAVERNE ENTREPRISE	VANNE APRES COMPTEUR		44	74,54	
11/12/19	Bourg d'Oisans	Ferme de Chatillon	EXPLOITATION AGRICOLE PAS ASSAINISSEMENT CONSO + PF	TERRAIN	802	1 492,59	
24/12/19	Bourg d'oisans	Mr POMMEZ RICHARD	Non assujetti à la redevance assainissement				
TOTAL ANNEE 2019						47 616,90 €	0,98%
24/02/20	SUEZ	Les outaris	fuite dans vide sanitaire	infiltration vide sanitaire	472	799,57	
03/08/20	SUEZ	SDC ALTITUDE	FUITE SUR COMPTEUR	VIDE SANITAIRE	519	879,19	
31/07/20	SUEZ	SDC VAL D'HUEZ	FUITE VASE EXPANSION SURPRESSUR SANITAIRE	VIDE SANITAIRE	4617	7 821,20	
09/09/20	SUEZ	SDC LA WAALA	FUITE CANALISATION CHAUFFAGE VIDE SANITAIRE	VIDE SANITAIRE	1153	1 953,18	
09/09/20	SUEZ	SDC LE Jandri 2	caniveau de chauffage	infiltration chaufferie	576	975,74	
09/09/20	SUEZ	SDC LES PLEIADES	canalisation générale batiment raccord et manchon bardage exterieur		130	220,22	
24/09/20	SUEZ	MAONA VILLAGE		infiltration sol	2906	4 922,76	
08/10/20	Bourg d'oisans	MR PAGNUCCO	fuite sur robinet avant compteur	infiltration sol	127	215,14	
TOTAL ANNEE 2020						17 787,00	0,40%
TOTAL ANNEES						130 081,02 €	0,42%

2. Point d'information sur les actions dans le cadre des délégations faites au Bureau syndical

Néant

3. RAC – Rapport d'information au CS sur les marchés subséquents et à bon de commandes

Récapitulatif des Bons de Commandes passés en 2020 - MàJ Novembre 2020					
	Date	Objet	Prestataire	n°	HT
Accord cadre à bons de commande	19/10/2020	Ornon - Hameau du village - Topographie complémentaire	GEOPROCESS	BC 34-2020	615,00 €
					615,00 €
Marché entretien réseau	12/11/2020	Entretien 2020 - Le Bourg d'Oisans - Reprise branchement rue Viennois		BC 53-2020	7 860,18 €
	12/11/2020	Entretien 2020 - Allemont Route de la Pernière		BC 54-2020	3 326,27 €
	12/11/2020	Les Deux Alpes - Hameau du Cuculet - Raccordement habitations anciennes écoles		BC 55-2020	13 184,91 €
	12/11/2020	Entretien 2020 - Allemont - Remplacement tampon route de la Chalpe		BC 56-2020	2 831,73 €
	12/11/2020	Entretien 2020 - Allemont - Etanchéité regard Pernière		BC 57-2020	1 833,40 €
	12/11/2020	Entretien 2020 - Allemont - Remplacement tampon route de la Savoie		BC 58-2020	1 843,99 €
	12/11/2020	Entretien 2020 - Auris-en-Oisans - Reprise regard devant restaurant		BC 59-2020	1 241,60 €
	12/11/2020	Oulles - Remplacement réseau unitaire centre - Village		BC 60-2020	47 955,43 €
					80 077,51 €
Marché subséquent	05/11/2020	Le Bourg d'Oisans - Travaux de mise en séparatif rues du Beal et St Jean			94 630,32 €
					94 630,32 €
				TOTAL	175 322,83 €

4. OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignation d'un délégué à clé DRAC Romanche

La commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision du SAGE, une sorte de parlement de l'eau. Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

Le SAGE Drac-Romanche a été approuvé par le Préfet en Aout 2010. Il est entré en révision pour mise en conformité avec la Loi sur l'Eau et les milieux Aquatiques et pour mise en compatibilité avec le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée.

Depuis juillet 2016, la CLE est composée de 64 membres répartis au sein de 3 collèges.

Le SACO doit désigner un délégué, Bernard MICHEL Président du SACO, propose sa candidature.

Où cet exposé,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la désignation de Bernard MICHEL à Clé DRAC Romanche.

5. OBJET : RAC – Tarifs 2021 - Vote

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 21 décembre 2011 approuvant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif applicables dès le transfert de compétence soit le 27 mars 2012.

Pour 2021, le Président propose de maintenir les tarifs 2020, par conséquent les tarifs proposés sont les suivants :

1 – Tarifs applicables aux usagers du service d'assainissement collectif disposant soit d'ores et déjà d'une station d'épuration soit dont la station d'épuration est en cours de création :

Part fixe : 134.00 € HT

Part variable : 1.694 € HT/m³

2 – Tarifs applicables aux usagers du service d'assainissement collectif, dont le réseau ne dispose pas encore d'une station d'épuration :

Part fixe : 67.00 € HT

Part variable : 0.847 € HT/m³

Où cet exposé,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs 2021 du service public de la régie d'assainissement collectif (RAC).

Remarque :

Le Président rappelle à l'assemblée les perspectives financières contraintes du SACO - RAC et la présentation du 6 octobre dernier par Pascal HEYMES sur l'analyse bilan et prospective budgétaire. L'évolution des tarifs pourrait permettre une optimisation des recettes de la RAC, l'évolution réglementaire est importante en la matière et notamment dans les répartitions entre partie fixe et partie variable.

Des critères également sur les catégories de communes seraient possibles. Il est nécessaire de se faire accompagner juridiquement et financièrement sur les opportunités et les impacts potentiels sur le territoire (notamment en prenant en compte les consommations saisonnières du territoire).

Une étude est en cours avec Profils IDE pour ces analyses durant l'année 2021.

Il est donc proposé, pour l'année 2021, le maintien des tarifs de 2020.

6. OBJET : SPANC – Tarifs 2021 - Vote

Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu les statuts du SACO,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 6 octobre 2011 créant le service d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Vu la délibération en date du 17 Décembre 2019 précisant les tarifs de contrôles des habitations individuelles.

Vu la délibération en date du 10 Octobre 2020 précisant les nouveaux tarifs de contrôles hors habitations individuelles.

PROPOSE la réalisation d'interventions (varie selon la nature des opérations) à partir de l'année 2021 comme suit.

Numéro du prix	Libellé des prix	Tarifs unitaires HT 2020
1	Maison individuelle - Contrôle de conception (dossier)	110,00 €
2	Maison individuelle - Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve (avant enfouissement de l'installation)	170,00 €
3	Maison individuelle - Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	170,00 €
4	Maison individuelle - Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante (tous les 10 ans)	170,00 €
5	Maison individuelle - Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	170,00 €
6	Maison individuelle - Passage improductif suite à l'absence du client au 1 ^{er} RDV fixé nécessitant une 2 ^{ème} intervention	65,00 €
7	Maison individuelle - Etude de sol avec rapport	850,00 €
8	Autres installations – Contrôle de conception (dossier)	130,00 €
9	Autres installations – Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve (avant enfouissement de l'installation)	280,00 €
10	Autres installations - Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	280,00 €
11	Autres installations - Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante (tous les 10 ans)	280,00 €
12	Autres installations - Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	280,00 €
13	Autres installations - Passage improductif suite à l'absence du client au 1 ^{er} RDV fixé nécessitant une 2 ^{ème} intervention	140,00 €
14	Autres installations - Etude de sol avec rapport	900,00 €

Où cet exposé,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

7. OBJET : RAC – Finances - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Président indique au conseil syndical qu'il est nécessaire d'ajuster certains articles du budget primitif 2020 concernant le budget.

➤ **En dépenses de fonctionnement :**

Besoin d'alimenter le compte 61 521 - Entretien et réparations bâtiment public pour un montant de 562 € car la prévision budgétaire est insuffisante pour les frais de réparation d'une fenêtre brisée sur le site Aquavallée, prise en charge par l'assurance.

➤ **En dépenses d'investissement :**

Besoin d'alimenter le compte 2184 – Mobilier car la prévision budgétaire est insuffisante pour l'équipement de bureaux et salle de réunion d'Aquavallées.

Opération d'ordre au chapitre 041 :

Afin de régulariser les fiches inventaires : 2014-05 / 2017-23 /2018-03 VND et 2016-01 ayant toutes des duplicités d'imputations aux comptes 2315 et 2313, il est nécessaire d'alimenter le compte 2313 Chapitre 041 de 122 325 € et le compte 2315 Chapitre 041 de 5 345.50 €.

Le Président propose à l'assemblée la décision modificative n°2 telle que définie dans le tableau suivant :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	562,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	562,00 €	0,00 €	0,00 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	562,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	562,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	562,00 €	0,00 €	562,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2313 : Constructions	0,00 €	122 325,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	5 345,50 €	0,00 €	0,00 €
R-2313 : Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 345,50 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	122 325,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	127 670,50 €	0,00 €	127 670,50 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	127 670,50 €	0,00 €	127 670,50 €
Total Général		128 232,50 €		128 232,50 €

Oui cet exposé,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE la décision modificative n°2 modifiant les comptes du budget primitif 2020 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

8. OBJET : RAC – Avenant Poste de la Bérarde n°1 – Prix nouveaux

Le Président rappelle la notification du marché de construction du poste de refoulement de la Bérarde pour un montant initial de 141 195,00 € HT.

L'entreprise Périno et Bordone a proposé, durant la phase de préparation de chantier, une nouvelle méthodologie qui implique que certains travaux ne seront pas réalisés et remplacés par des travaux nouveaux avec la liste de prix nouveaux listés ci-dessous :

- Socle en béton pour la potence du poste
- Drainage de la chambre de vanne
- Protection antibélier 50 L
- Réenclencheur automatique avec disjoncteur différentiel
- Fourreaux TPC 63 avec grillage avertisseur pour communication entre le poste de pompage et la chambre de vanne
- Regard intermédiaire 1000x1000 avec vanne pelle
- Fourniture et pose d'une micro-ventouse
- Eclairage de la chambre de vannes
- Fourniture et pose de clôture et portail du site
- Réparation de la canalisation de rejet actuelle (conservée pour le rejet des eaux pluviales)

Dès lors, il convient de passer un avenant 1 prix nouveaux, modifiant le montant du marché pour un nouveau montant de 140 734,40 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 25 novembre 2020,

Où cet exposé,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant au poste de la Bérarde n°1,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces de l'avenant 1 présenté ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

9. OBJET : RAC – Avenant Marché d'assistance technique du service de l'assainissement collectif n°1 – Prix nouveaux

Le Président rappelle la notification du marché d'assistance technique du service de l'assainissement collectif pour un montant forfaitaire annuel de 1 801 889.41€ HT (hors fond de renouvellement et quantités réelles exécutées).

L'entreprise SUEZ Eaux France a proposé, au cours de l'exercice la création d'un prix nouveau au BPU pour le curage des dessableurs :

N°	Dépense d'exploitation - Libellé	Unités	Montant en € HT
1	Curage et élimination des sous-produits de curage		
1.7	Curage d'un dessableur	Unité	390,00 €

Dès lors, il convient de passer un avenant 1 pour prix nouveaux, modifiant le bordereau des prix unitaires du marché pour un nouveau montant de 390.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 25 novembre 2020,

Où cet exposé,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant de marché d'assistance technique du service de l'assainissement collectif n°1,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces de l'avenant 1 présenté ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

10. OBJET : RAC – Avenant Travaux Ornon n°1 – Prix nouveaux

Le Président rappelle la notification du marché de mise en séparatif du hameau du Village de la commune d'Ornon pour un montant initial de 264 116.90 € HT.

L'entreprise Petavit a proposé, durant la phase de préparation de chantier, un ajustement des quantités prévues au marché initial et une liste de prix nouveaux listés ci-dessous :

- Installation de chantier
- Reprise sortie évier M Pelser
- Préparation pour réalisation des enrobés
- Pose d'un drain parcelle B238
- Réalisation d'une surface d'enrobé supplémentaire de 28 m²
- Réalisation des 2 branchements des parcelles B794 (M Chambettaz) et B309

Dès lors, il convient de passer un avenant 1 prix nouveaux, modifiant le montant du marché pour un nouveau montant de 276 463.06 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 25 novembre 2020,

Où cet exposé,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant de travaux d'Ornon n°1,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces de l'avenant 1 présenté ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

<p>11. PERSONNEL : Mandat donné au centre de gestion de l'Isère CDG38 afin de développer un contrat cadre de prestations sociales – Offre de titres restaurant pour le personnel territorial</p>

Le Président expose à l'assemblée,

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le conseil Syndical après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide que :

Le syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans et de la basse Romanche (SACO) charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Le Président est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans et de la basse Romanche, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. OBJET : SACO-Personnel-Indemnité de conseil comptable du trésor 2020

Le Président rappelle à l'assemblée l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, le décret 82-279 du 19 novembre 1982, les arrêtés interministériels des 16 septembre 1983 et 16 décembre 1983 qui déterminent les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de budget allouées aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Oui cet exposé,

Le Président indique qu'il sera versé l'indemnité de conseil et de budget du comptable payeur de Bourg d'Oisans, pour l'année 2020 selon l'état liquidatif édité par la trésorerie de Bourg d'Oisans le 03 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser l'indemnité de conseil et de budget pour l'année 2020.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 011.

13. Questions diverses

- Information sur les mesures compensatoires – Extension et mise aux normes d'Aquavallées – mise en œuvre :

Le Président rappelle les travaux d'extension d'Aquavallées et les mesures compensatoires à entreprendre avec les mesures de type 1 pour environ 2000 m² et de type 2 pour environ 3000 m². Un point sera à faire plus vite avec la commune de Bourg d'Oisans pour la mise en œuvre et information à la DDT38.

- Information sur les courriers de non-conformité (Villard Notre Dame, Oulles, Ornon, St Christophe - la Béarde, Mizoen – Les aymes et singuigneret)

Le Président informe l'assemblée sur les courriers reçus de la DDT 38 pour les restrictions à l'urbanisme des communes concernées.

Pour le cas de Besse en Oisans le raccordement à la STEP Aquavallées est désormais effectif. Il est en cours pour les communes d'Ornon et de St Christophe en Oisans sur PPI 21-23.

Pour Villard Notre Dame, Mizoën (Les Aymes et Singuineret) et Oulles, des études de faisabilité vont être engagées et une demande de dérogation sera exprimée auprès de la DDT38 en attendant les travaux dans les 5 à 10 ans à venir.

- Redevance assainissement collectif - commune d'Oz

Le Président rappelle des versements d'assainissement avec des retards conséquents (depuis 2018). La commune d'Oz propose un échéancier afin de régulariser leur situation (cf courrier commune d'Oz du 01/12/20).

Accord du conseil syndical sur ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Bourg d'Oisans, le 02/12/2020

Le Président,
Bernard MICHEL
Maire de Mizoën

